

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

2^{ème} RÉUNION DE 2012

Séance du 13 mars 2012

CG12/2^{ème}/VIII-03

L'an deux mil douze, le 12 mars, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents : MM, Albert, Astoul, Astruc, Auriensis, Baylet, Bésièrs, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Moignard, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.

**PLAN DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT
LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DES CAPTAGES**

1 - Rappel de la procédure

Suite à la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, le Conseil Général s'est porté maître d'ouvrage délégué, pour le compte des collectivités qui le souhaitent, de la phase administrative de la procédure de mise en place des périmètres de protection des captages d'eau potable.

Cette procédure doit permettre de lutter contre les **pollutions dites ponctuelles ou accidentelles** et comporte deux étapes successives :

- une étape « technique », comprenant la réalisation d'études préalables permettant à un hydrogéologue agréé de délimiter, autour du captage, des périmètres de protection assortis d'éventuelles prescriptions ;

- une étape « administrative », comprenant la réalisation d'une enquête parcellaire et d'une enquête publique, devant déboucher sur la prise d'un arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique que la collectivité, responsable de l'alimentation en eau potable, sera tenue par la suite de faire appliquer.

Cette procédure bénéficie de financements majorés de l'Agence de l'Eau, à hauteur de 70 %.

2 - Etat d'avancement des procédures en Tarn-et-Garonne

Vous trouverez en annexe ci-jointe, le tableau de situation des différents captages du département au regard de l'avancement de la procédure.

A ce jour, les procédures sont achevées pour un tiers des captages prioritaires (réalimentations de nappes), en cours de finalisation sur le deuxième (sources karstiques et forages) et troisième tiers (captages en eaux de surface et puits).

- Sources karstiques et forages

Je vous rappelle qu'un marché a été attribué, en février 2010, au groupement ETEN Environnement / SEMATEG pour réaliser la seconde et dernière phase de la procédure sur ce groupe de captages. Le marché est en cours de réalisation, il est prévu pour une durée de 48 mois.

Pour quatre captages, les dossiers de Déclaration d'Utilité Publique ont d'ores et déjà été déposés auprès des services de l'Etat pour instruction et mise à l'enquête publique, dernière étape de la procédure. Les dossiers des captages suivants sont sur le point d'être finalisés et pourront être déposés au cours du premier semestre 2012.

Une autorisation d'engagement de **208 400 €** a été votée en 2009 à l'article 617 sous-fonction 738 du budget. Les crédits de paiement sont inscrits au fur et à mesure des besoins. Pour 2012, je vous propose ratifier **63 400 €** de crédits de paiement pour cette opération.

A l'issue de cette étude, notre mission sera terminée sur la zone karstique.

- Les captages en eaux de surface et puits

A ce jour, la réalisation de la première phase, dite « technique », de la procédure est achevée pour ce groupe de captages. Un marché vient d'être attribué au groupement ETEN Environnement/SEMATEG, pour réaliser la seconde phase, dite « administrative ».

Il est prévu que l'étude dure également 48 mois.

De façon générale, je vous rappelle que les données cartographiques numérisées dont dispose le Conseil Général au travers de la cellule SIGD (Système d'Information Géographique Départemental) permettent, dans le cadre de ces études, une estimation plus précise de leur coût en amont (calcul du nombre de parcelles et de propriétaires concernés) ainsi qu'un traitement plus rapide de la procédure par les bureaux d'études mandataires (mise à disposition des données dans le cadre de conventions).

Une autorisation d'engagement de **150 000 €** a été votée en 2011 à l'article 617 sous-fonction 738 du budget.

Je vous propose de ratifier, pour 2012, **30 000 €** de crédits de paiement pour cette opération.

Par ailleurs, j'attire votre attention sur le fait que, pour les prélèvements en eaux superficielles, la procédure de protection des captages prévoit également la réalisation :

- d'une étude de risques de pollutions accidentelles des eaux de surface (réalisée en 2002 sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général sur la Garonne l'Aveyron, le Tarn et la Gimone),

- de traçages visant à simuler la propagation de nappes polluantes sur les cours d'eau concernés par des prélèvements (réalisés en 2006 sur le Tarn sous maîtrise d'ouvrage de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et en 2008 sur la Garonne sous maîtrise d'ouvrage du SMEAG),

- d'une étude sur la mise en place de systèmes d'alerte sur ces cours d'eau, visant à prévenir les producteurs d'eau potable de toute pollution accidentelle.

En théorie, deux traçages doivent donc encore être effectués sur les cours d'eau qui n'ont pas encore fait l'objet de telles études sur le département (l'Aveyron et la Gimone), ainsi qu'une étude sur la mise en place de systèmes d'alerte.

- Captages secondaires

L'opportunité de protéger un dernier lot de captages, dits secondaires, sera étudiée ultérieurement en présence des maîtres d'ouvrages concernés.

Compte-tenu du coût des procédures mais aussi des frais liés au maintien en fonctionnement des captages, il sera nécessaire de vérifier au cas par cas l'intérêt stratégique de ces prises d'eau au regard de la sécurisation de l'approvisionnement en eau des collectivités concernées.

Je vous demanderais de bien vouloir délibérer sur le rapport présenté.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission environnement et aménagement rural,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Prend acte de l'état d'avancement des procédures de captages pour l'alimentation en eau potable tel que détaillé en annexe ;

Sources karstiques et forages

- Prend acte que le marché attribué au groupement ETEN Environnement/SEMATEG pour la réalisation de la seconde et dernière phase de la procédure est en cours de réalisation pour des dossiers qui seront déposés auprès des services de l'Etat au cours du premier semestre 2012 ;
- Ratifie à cet effet l'inscription d'un crédit de 63 400 € à l'article 617, sous-fonction 738 du budget départemental ;
- Précise qu'à l'issue de cette étude, la mission du Conseil Général sera terminée sur la zone karstique ;

Captages en eaux de surface et puits

- Prend acte qu'un marché a été attribué au groupement ETEN/Environnement/SEMATEG pour réaliser la seconde phase, dite « administrative » ;
- Ratifie à cet effet l'inscription d'un crédit de 30 000 € à l'article 617, sous-fonction 738 du budget départemental ;
- Prend acte que deux traçages doivent être effectués sur l'Aveyron et la Gimone pour la réalisation de plusieurs études ;

Captages secondaires

- Vérification au cas par cas de l'intérêt stratégique de ces prises d'eau.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

PLAN DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT

CG12/2^{ème}/VIII-03ann

ETAT D'AVANCEMENT DE LA PROCEDURE DES PERIMETRES DE PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU POTABLE

Collectivité	Ressource	Etape Technique		Etape Administrative	
		Etudes pré-alables	Avis de l'hydro-géologue	Préparation de l'enquête publique	Arrêté préfectoral de DUP
1 - Réalimentation de nappes					
Syndicat Mixte Lère Aveyron	Aveyron à Cayrac	X	X	X	X
Commune de Montauban	Aveyron à Fonneuve	X	X	X	X
	Tarn à Planques	X	X	X	X
	Galerie drainante à Planques	X	X	X	X
Syndicat de Monclar	Barrage du Gagnol	X	X	X	X
	Barrage du Tordre	X	X	X	X
Commune de Moissac	Puits Monnie	X	X	X	X
	Puits du Luc	X	X	X	X
Syndicat du Bas-Quercy	Tarn à Saint-Maurice	X	X	X	X
Syndicat de Grisolles	Garonne à Rabannel	X	X	X	X
Syndicat de Montbeton	Canal de Montech (Verlhaguet)	X	X	X	X
Syndicat de Verdun-sur-Garonne	Garonne à Verdun	X	X	X	X
Commune de Varen	Puits de Varen	X	X	X	X
Syndicat de Castelsarrasin Rural	Garonne à Pouzargue	X	X	X	X
Syndicat de Mas Grenier	Garonne au Bac (Mas Grenier)	X	X	X	X
2 - Sources karstiques et forages					
Commune de Parisot	Source de Labro	X	X	X	
	Forage de Machouliès	X	X	X	
Syndicat de Bruniquel	Source de Bruniquel (Maries)	X	X	X	

Collectivité	Ressource	Etape Technique		Etape Administrative	
		Etudes pré-alables	Avis de l'hydro-géologue	Préparation de l'enquête publique	Arrêté préfectoral de DUP
Syndicat de Ginal/Castanet	Source du Couron (Castanet)	X	X	X	
Syndicat de Montpezat/Puylaroque	Source du Candé + captage	X	X	X	
Syndicat de Saint-Antonin Noble Val	Source de la Gourgue	X	X	X	
	Source de Thouries	X	X	X	
Syndicat de la Région de Caylus	Source Notre Dame de Livron	X	X	X	
	Source de Saint-Géry	X	X	X	
Syndicat Mixte Quercy Pays de Serres	Forages de Lacour de Visa 1 et 2	X	X	X	
3 - <u>Eaux de surface et puits</u>					
Commune de Montech	Garonne à Montech	X	X	X	
Syndicat de la Région de Beaumont-de-Lomagne	Gimone à Beaumont-de-Lomagne	X	X	X	
	Lac de Beaumont-de-Lomagne	X	X	X	
Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron	Aveyron aux Merlis	X	X	X	
Syndicat Mixte Auvillar/Dunes/ Donzac/Lavit	Garonne à Saint-Michel (Cande)	X	X	X	
Syndicat de la Région de Garganvillar	Garonne à Castelferrus	X	X	X	
	Gimone à Castelferrus (Secours)	X	X	Procédure abandonnée à la demande du maître d'ouvrage	
Syndicat Mixte Tarn et Tescou	Tarn à Reyniès	X	X	X	
Syndicat Mixte Valence/ Moissac/ Puymirol	Garonne à Malause (Ganneau)	X	X	X	
	Canal Latéral	X	X	X	
Syndicat Cazes/Sauveterre/Tréjouis	Puits de Ladoux	X	X	X	
Syndicat Mixte Quercy Pays de Serres	Puits de Saint-Romain	X	X	X	
	Source de Lapeyrouse	X	X	Procédure abandonnée à la demande du maître d'ouvrage	

Collectivité	Ressource	Etape Technique		Etape Administrative	
		Etudes pré-alables	Avis de l'hydro-géologue	Préparation de l'enquête publique	Arrêté préfectoral de DUP
4 - Captages secondaires					
Syndicat de Saint-Amans/Montbarla	Puits de Saint-Pierre de Najac				
Commune d'Escatalens	Puits Escatalens (Barthonoubal)				
Commune de Moissac	Puits des Ponts et Chaussées				
Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron	Puits de secours				
Syndicat Mixte Valence/Moissac/ Puymirol	Puits n° 2 (secours)				
Commune de Montech	Puits de secours				

Le Président,